



N° 205

Le 21 octobre 1992

CANDIDAT CANADIEN À LA COUR INTERNATIONALE

L'honorable Barbara McDougall, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, s'est réjouie aujourd'hui de la candidature du juge Jules Deschênes aux prochaines élections à la Cour internationale. Le juge Deschênes est un ancien juge en chef de la Cour supérieure du Québec et un ancien juge de la Cour d'appel du Québec. Il a été choisi par le Groupe national canadien de la Cour permanente d'arbitrage qui est responsable des nominations canadiennes à la Cour internationale de Justice (CIJ).

«Je suis très heureuse que le Groupe national ait choisi le juge Deschênes qui est un candidat de grand calibre, a déclaré M^{me} McDougall. L'expérience judiciaire du juge Deschênes, tant au pays qu'à l'étranger, lui a permis d'acquérir les compétences requises pour siéger à la Cour.»

La Cour internationale se trouve à La Haye et compte 15 juges, élus chacun pour un mandat de 9 ans. Elle est le principal organe judiciaire des Nations Unies et doit, en se fondant sur les règles de droit international, rendre des décisions sur les différends qui lui sont soumis par les États. Les élections ont lieu simultanément à l'Assemblée générale des Nations Unies et au Conseil de sécurité.

Après avoir mené de vastes consultations auprès d'organisations et de personnes dans l'ensemble du Canada, notamment auprès des facultés de droit de toutes les universités canadiennes, de la Cour suprême, des Cours d'appel et d'autres organismes juridiques nationaux et provinciaux, le Groupe national a porté son choix sur le juge Deschênes en prévision des élections de l'automne 1993. S'il est élu, le juge Deschênes sera le premier représentant canadien à siéger à la Cour internationale de Justice depuis le juge John Read au milieu des années 1950.

Le juge Deschênes a occupé divers postes au niveau international. Il a notamment été président du comité pour l'expansion du rôle de la CIJ de l'Association mondiale des

juges (1977-1982), président de la première Conférence mondiale sur l'indépendance de la justice (1983) et président de la Commission d'enquête sur la Roumanie de l'Organisation internationale du Travail (1989-1991). Il a aussi été membre de la Sous-Commission de l'ONU pour la prévention de la discrimination et la protection des minorités (1984-1987) et conseiller au Centre pour le développement social et les affaires humanitaires de l'ONU à Vienne (1983-1984). Le juge Deschênes a en outre été le Commissaire de la Commission d'enquête sur les criminels de guerre au Canada (1985-1987) et est membre du Tribunal de contestation extraordinaire de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Il vient de terminer un mandat de deux ans à la présidence de la Société royale du Canada.

Le Juge Deschênes participera la semaine prochaine aux délibérations du Comité juridique de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York. Il y exposera la position du Canada sur la création d'une Cour internationale de justice criminelle. Le Canada joue un rôle de premier plan dans le mouvement visant à établir une telle Cour qui aurait, notamment, la compétence nécessaire pour juger les crimes de guerre commis dans l'ancienne Yougoslavie. Dans sa récente allocution devant l'Assemblée générale des Nations Unies, M^{me} McDougall a demandé que la Commission du droit international prépare l'ébauche des statuts d'une Cour internationale de justice criminelle.

-30-

Pour obtenir de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874